



Baccalauréat Professionnel Conduite et Gestion de l'entreprise Agricole Grandes cultures et Ruminants

RNCP 38316

Diplôme de niveau 4

BAC Pro CGEA

Objectif de la formation

Le diplômé doit être capable de gérer des cycles de productions, végétales ou animales grâce à sa connaissance fine de l'agroécosystème.

Pour cela, il dispose d'agroéquipements, d'outils d'aides à la décision (OAD) et de technologies de l'information et de la communication (TIC). Il est doté de capacité d'analyse et de pilotage et doit savoir innover.

Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
 - Cours théoriques en salle et en salle informatique,
 - Etudes de cas concrets,
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques,
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur,
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise,
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnement,
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti(e) et de l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEA...
- Locaux adaptés

Date d'enregistrement de la certification

24-11-2023

* Sans limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur en situation de handicap; s'il est un sportif de haut niveau; si l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé(e) de moins de 30 ans et avoir 15 ans (ou plus) au 31 décembre de l'année d'intégration*.
- Être déclaré aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire [en ligne](#) auprès du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

Délais d'accès

- Parcours en 2 ans : Entrée en première Bac Pro après la classe de seconde générale, technologique ou professionnelle ou après l'obtention d'un CAPa MA.
- Parcours en 3 ans : Entrée en seconde Bac Pro après la classe de troisième.

Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprise et réparties sur l'année en fonction d'un [calendrier d'alternance](#).

Modalité de validation / / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.



Voie de Formation

Formation par la voie de l'apprentissage

Durée et Rythme de la Formation

- 1^{re} année : 595 **heures**, soit 17 semaines au CFA.
- 2^e année : 595 **heures**, soit 17 semaines au CFA.
- 3^e année : 665 **heures**, soit 19 semaines au CFA.
- 5 semaines de congés payés sur la période entreprise.

Nos Plus



- Site sur 250 hectares,
- Scolarité gratuite,
- Exploitation agricole polyculture/ élevage,
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel,
- Réseau d'entreprises partenaires,
- Un accompagnement individualisé de chaque apprenti(e),
- Un formateur référent pour chaque apprenti(e),
- Certifié QUALIOPI et QualiFormAgri.

Information sur la rémunération de l'Apprenti.e

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1^{er} janvier 2026 selon l'âge et l'année de formation (Grille de rémunération applicable à tous les agriculteurs du Cher, à l'exception des ETA)*

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27% 1er Semestre 35% 2ème Semestre
	18 à 20 ans	50 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	45% 1er Semestre 55% 2ème Semestre
	18 à 20 ans	57 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

Indicateurs (Session 2025)

Taux de réussite aux examen**

Taux d'insertion professionnelle globale à 6 mois

Taux de poursuite d'études

88 %

67 %

33 %

Taux d'interruption en cours de formation

Taux de rupture des contrats d'apprentissage

Taux d'appréciation

11 %

43 %

91 %

Contenus Principaux de la formation

Modules et capacité d'enseignement général

MG1 C1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

MG2 C2 Débattre à l'ère de la mondialisation

MG3 C3 Développer son identité culturelle

MG4 C4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

Modules et capacité d'enseignement professionnel

MP1 Pilotage de l'entreprise agricole.

MP2 Entreprise agricole, marchés et territoires.

MP3 gestion de l'entreprise agricole.

MP41 Gestion des ressources et agroécosystème support : polyculture-élevage.

MP42 Gestion des ressources et agroécosystème support : grandes cultures.

MP51 Conduite d'un processus de production support : polyculture-élevage

MP52 Conduite d'un processus de production support : grandes cultures

MP6 Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements dans un processus de production

MAP Module d'adaptation professionnelle (MAP)

Les modalités d'évaluation des objectifs

L'atteinte de ces capacités est vérifiée par 15 épreuves obligatoires : 4 sont organisées en épreuve ponctuelle terminale (EPT), les autres sont organisées en contrôles en cours de formation (CCF).

Modalités d'Adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

Principaux débouchés

- Agriculteur, Eleveur, Gérant d'exploitation agricole, Producteur, Responsable d'élevage, Chef de culture, Chef de production agricole, Régisseur d'exploitation agricole.
- Taux d'insertion dans le métier visé des titulaires de la certification : 50% (Session 2025).

Suites de parcours possibles

- Une poursuite d'études est envisageable en BTSA ACS'AGRI.
- Brevet Professionnel et Certification de Spécialité sont aussi accessibles après le BAC Pro CGA.

Coût de la formation

Formation gratuite.

7 957 € au 01 septembre 2025***, pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise, le CNFPT ou les collectivités.

* Barème différent selon OPCO de rattachement.

** En relation avec le taux de présentation à l'examen.

*** Change selon la convention collective de l'entreprise d'apprentissage.